

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_020 | Réforme, Contre-Réforme.CollectionBoite_020-17-chem | Mystique XVIIe. ItemMystique et continence](#)

Mystique et continence

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb020_f0550

SourceBoite_020-17-chem | Mystique XVIIe.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 21/10/2020 Dernière modification le 04/05/2021

Bartoli, le vieil historien, savait ce qu'il disait. A Naples, les quiétistes se distinguaient par de semblables pratiques. Ils finirent par inquiéter l'archevêque, Iñigo Caracciolo, qui, le 30 janvier 1682, prit sur lui de les dénoncer à Rome. Ses accusations concordent avec celles de Bartoli. Une enquête est menée parmi les curés et confesseurs de la Ville éternelle; elle constate qu'une certaine oraison de quiétude est fort pratiquée par toute sorte de gens; ceux qui s'y adonnent ont le souci d'éviter tout acte particulier de pensée ou d'affection; dans la tentation, ils gardent la même attitude passive; ils se vantent de rester continûment en oraison, tant qu'ils n'ont pas révoqué leur acte initial de foi en la présence divine¹. De différents côtés arrivent des renseignements semblables; on signale, au diocèse de Camerino, un oratorien, le P. Romiti, propagateur fervent de l'oraison de quiétude. Lui-même avoue certain détail assez bizarre. « Quelques-unes de ses pénitentes éprouvaient, à certains jours, comme des langueurs d'amour. Lorsque le phénomène se produisait, le P. Romiti appuyait fortement la main sur leur poitrine, en leur adressant des paroles d'amour de Dieu. Parfois il se permettait de les embrasser. Ces pratiques, avouait-il, ont occasionné des tentations chez quelques pénitentes; mais ses intentions étaient pures; et toujours il les a exhortées à aimer Dieu uniquement² ».

Le Saint-Office vit affluer d'autres diocèses d'Italie des rapports sur le comportement et les opinions des disciples de Molinos et d'autres docteurs quiétistes. A Rome même, le procès suivait son cours, de nombreux témoins étaient interrogés, — il y en eut jusqu'à soixante-dix. Un rapport était présenté au pape, qui revint de ses préventions favorables à Molinos et reconnut la gravité du cas³.

La sentence de condamnation signale, en termes généraux, d'autres actes entachés d'impureté à des degrés divers, allant des

surnaturelles, qu'on ne pouvait soulager par des remèdes. Qu'une âme intérieure ne prenait pas garde et ne pouvait prendre garde si elle était à scandale à d'autres ou non; que s'il se produisait par elle quelque scandale, c'était purement passif. Qu'une âme intérieure ne peut avoir de désirs; qu'elle est libre en toute chose sans exception; qu'il lui faut bien manger pour contrebalancer les désolations intérieures et les afflictions qu'elle éprouve; il leur disait mille autres choses de ce genre. D'où venait que ces âmes, sous l'empire de ces maximes, se voyaient aussitôt, ou dans l'impossibilité de travailler, ou affligées de maux surnaturels. Elles refusaient de prendre des remèdes, alors même qu'il s'agit de malaises ordinaires aux femmes et aux filles... Il leur disait à toutes qu'elles n'avaient pas à faire d'actes, que les actes devaient mourir (*sic*). Aussi toutes prétendaient n'en faire aucun en quelque occasion que ce fût, mais laisser faire à Dieu. Toutes négligeaient les actes extérieurs de dévotion, comme non convenables à leur état; elles en perdaient l'idée et l'estime. Bref, car il faut se borner, elles dépréciaient les voies communes, elles se moquaient des saints, ne voulant croire qu'à la doctrine de Molinos (*Ms. c.*, f. 42 ss).

1. DUDON, p. 150 ss.
2. DUDON, p. 187.
3. DUDON, p. 175.

baisers et jeux de mains à la bestialité¹. Retenons, de façon plus générale encore, le climat moral que constatent et dont s'alarment les enquêteurs, je veux dire des négligences et des libertés allant jusqu'au mépris de certains points du décalogue et des commandements de l'Église², bref, du laxisme dénoncé de divers côtés.

Telles sont les conclusions qu'autorise l'examen des pièces dont nous disposons en cette affaire. Les propositions condamnées sont authentiques, et réels, sous les réserves qui se sont imposées à nous, les faits reprochés à Molinos et, de façon générale, à ses disciples. Une question nous revient ici à l'esprit, celle que nous nous posons au début de cette étude : existe-t-il un lien entre la mystique inquiétante de Molinos et le relâchement moral qui l'accompagne?

3. — MYSTIQUE QUIÉTISTE ET LAISSER-ALLER MORAL

La concomitance assez générale de l'une avec l'autre peut déjà nous mener à soupçonner un lien naturel entre les deux. *A fructibus eorum cognoscetis eos*. L'examen de la doctrine nous le fera voir. On peut en effet reconstituer la chaîne qui remonte des actes aux propositions condamnées et de celles-ci aux idées mises en avant dans *La Guide*, quoique en termes plus mesurés. Essayons de le montrer.

Le postulat premier de la doctrine molinosienne est celui de la contemplation continue. Nous en trouvons la formule exacte et pleine dans le passage de *La Guide* qu'a cité naguère Roland Dalbiez.

« Quand vous allez à l'oraison, enseigne Molinos³, remettez-vous entre les mains de Dieu, avec une parfaite résignation, faisant un acte de foi, croyant que vous êtes en sa présence, demeurant dans cette sainte inaction, pleine de tranquillité et de silence, et tâchant de continuer par la foi et par l'amour, tout le jour, toute l'année et même durant toute la vie ce premier acte de contemplation. »

1. Le témoin 18 est un homme qui brise les crucifix, blasphème, frappe des prêtres; au tribunal, on le tient pour possédé du démon. Dans une lettre saisie, Molinos déclare que c'est une âme très sainte, que Dieu mène par des voies extraordinaires (f. 6^v-7). Deux complices en fornication se remettent ensemble, sur le conseil de Molinos à qui ils se confessent. Reçute. Molinos l'attribue au démon (f. 7 et v.). Comme on voit par le cas suivant d'une jeune fille aux habitudes impudiques, Molinos était prompt à dire qu'il n'y avait pas péché, faute de consentement et par l'intervention du démon (f. 10 ss). Les cas de cette gravité sont rares dans le « *Sommaire* »; il semble bien que la sentence, dans ses généralités, a forcé la note.

2. La sentence, dans DUDON, p. 275 s. Molinos s'affranchissait facilement du précepte de l'abstinence; il en convint au procès, mais déclara que c'était sur l'ordre du médecin; la sentence enregistre l'excuse sans chercher à la vérifier. Dans DUDON, p. 285.

3. *Gula*, L. I, c. XIII, n. 85. *Ed. c.*, p. 74. — R. DALBIEZ, *La controverse de la contemplation acquise*, dans *Technique et contemplation, Etudes carmélitaines*, 1949, p. 110 ss.

pas de verso